

Si vous n'arrivez pas à visualiser ce message, [cliquez ici](#) pour visualiser la version en ligne



# SANTÉ & TERRITOIRES

A saluta in ogni rughjonu

La newsletter de l'ARS Corse

#12 Octobre 2024

## Dossier

### **Santé mentale : développer l'offre de réhabilitation psychosociale en Corse - une priorité du Projet Régional de Santé**

La réhabilitation psychosociale, le rétablissement et l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques sont aujourd'hui considérés comme des priorités de santé en France. A ce titre elles sont inscrites dans les textes récents concernant les orientations nationales en santé mentale et reprises dans les priorités du schéma régional de santé 2023-2028.

#### **Qu'est-ce que la réhabilitation psychosociale ?**

La réhabilitation psychosociale vise à promouvoir les capacités à décider et à agir des personnes souffrant de troubles psychiques. Elle a pour enjeu de favoriser le rétablissement personnel et l'inclusion sociale de ces personnes, en tenant compte de la nature et de la complexité de leurs difficultés et de leurs besoins. L'idée est que la personne peut récupérer une partie, voire la totalité de son pouvoir d'agir, en s'appuyant sur ses compétences. Le rétablissement repose sur le principe que les personnes concernées par un trouble psychique ont toutes un projet de vie, quel qu'il soit. Il convient donc de les accompagner pour créer les conditions de son expression et de sa formalisation. Le but est d'amener la personne à poursuivre son parcours de vie de la manière la plus autonome et inclusive possible dans la société.

#### **Quelle est l'offre de réhabilitation en Corse aujourd'hui ?**

L'offre en Corse s'appuie sur de nombreuses ressources :

- 1 coordonnateur du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) ;
- 1 Centre de réhabilitation psychosociale régional (C2R2)
- 3 centres de proximité
- 5 Groupes d'entraide mutuelle (GEM) plus deux antennes sur les grands pôles urbains
- 1 club house à Bastia
- 55 appartements « Un chez soi d'abord » en région
- Des dispositifs d'emploi accompagné ;
- Des professionnels formés
- Des ressources médico-sociales et des services médicaux et de réadaptation.
- Des associations de représentants des usagers ;

Depuis 2019, l'ARS a fortement soutenu le développement de l'offre de réhabilitation en proposant aux acteurs l'accompagnement d'un expert dans le domaine : le professeur Nicolas Franck, chef du pôle psychiatrie Centre rive gauche au Centre hospitalier Le Vinatier à Lyon et responsable du Centre référent lyonnais en réhabilitation et en remédiation cognitive. Celui-ci est récemment venu en Corse avec une partie de son équipe (du 20 au 27 septembre) pour apporter une nouvelle fois son expertise, valoriser et diffuser les concepts et techniques de réhabilitation psychosociale ainsi que l'approche centrée sur le rétablissement auprès de nos partenaires de la communauté psychiatrique de territoire. Des rencontres entre les établissements autorisés en psychiatrie de Corse et les équipes du CH le Vinatier dédiées aux échanges de pratiques ont été productives.

#### **Quel est l'objectif du PRS en termes de réhabilitation ?**

L'objectif stratégique est d'offrir au patient une meilleure prise en charge permettant à l'utilisateur d'être acteur de sa propre santé et de son rétablissement. Les objectifs opérationnels sont de pouvoir bénéficier sur les 9 territoires de projets :

- d'un accès rapide et de proximité pour l'évaluation et l'orientation
- de passerelles entre les différents champs : soins, logement, scolarité, emploi, ...
- d'outils du rétablissement
- d'ateliers d'Education thérapeutique

- d'accès à la pair-aidance professionnelle
- d'animation de collectif pair-aidant et de supports d'informations

La communication est également un outil de la réhabilitation et revêt une grande importance pour aider les familles et faire connaître les dispositifs. Le colloque organisé par le GEM U Scontru en est une illustration parfaite (cf infra).

Enfin, la pair-aidance est une fonction pivot pour promouvoir le pouvoir d'agir et l'espoir au sein des unités, tant pour les usagers que pour les équipes soignantes. C'est pourquoi, l'ARS a entamé un travail avec les universités de Lyon 1 et de Paris Sorbonne pour déterminer les conditions de mise en place d'un DU de pair-aidance à l'université de Corse dans les prochaines années.



## A vos agendas

**CONFÉRENCE-DÉBAT**  
Pour un parcours efficace  
de la personne cérébro-lésée

organisé par U SCONTRU

**le 20 novembre 2024**  
Palais des congrès d'Ajaccio  
de 9h à 17h

Ouvert à tous  
Déjeuner buffet  
offert sur inscription

**Retrouvez le programme et inscrivez-vous sur:**  
[www.aftc-corse.com](http://www.aftc-corse.com)  
Informations/contact: [aftccorse@gmail.com](mailto:aftccorse@gmail.com)

Les personnes cérébro-lésées sont soumises à des ruptures brutales de leur parcours, l'impact sur le développement personnel, les capacités d'adaptation et les possibilités de poursuivre leur démarche de réhabilitation est considérable. **L'objectif de cette conférence débat est de présenter le rôle de chaque acteur autour de la personne cérébro-lésée ainsi que leur complémentarité, de décrire et analyser des situations récurrentes et de dessiner des perspectives pour y remédier.**

### PROGRAMME ET INSCRIPTION

## En direct des territoires

### Ça bouge côté CLS du pays ajaccien

L'axe 2 du Contrat Local de Santé de la CAPA prévoit la création d'un tiers lieu au sein des locaux du CIAS conjuguée à une démarche inclusive « hors les murs » avec la création d'un collectif (habitants, commerçants, partenaires du CIAS,...) pour mettre en place de nouvelles initiatives inclusives.

Il s'agit à terme de disposer d'un tiers-lieu au CIAS conçu comme un démonstrateur inclusif. Il sera en mesure d'accueillir des personnes

### Réouverture des thermes de Pietrapola

L'eau minérale de Pietrapola est la dernière ressource de Corse à bénéficier d'une autorisation pour un usage thermal. L'exploitation avait été interrompue en septembre 2019 suite à une détection récurrente de légionnelles au niveau de la source alimentant l'établissement. La Collectivité de Corse, propriétaire du site, a souhaité que cette activité puisse reprendre et a engagé un certain nombre d'actions visant à ne pas perdre le bénéfice de cette autorisation. A ce

pour montrer des solutions d'inclusion et d'accessibilité tant techniques que technologiques et humaines pour la ville de demain, inclusive et accessible. Un espace qui mettra à disposition des ressources d'information et de solutions (ex : outils, formations, etc.).

Le CIAS a tenu son premier comité de pilotage très prometteur.

La partie conception est d'ores et déjà terminée, place à la passation des marchés et aux travaux.



### L'ARS à l'écoute des élus des territoires

L'ARS a participé activement au congrès des maires de Corse du Sud en tenant un stand tout au long de la journée. Cet espace d'échanges a permis de présenter l'offre de soins, les initiatives de prévention, ainsi que les dispositifs d'accompagnement médico-social disponibles dans les micro-territoires. Par ailleurs, l'ARS a partagé les perspectives de développement du Projet Régional de Santé (PRS), avec des projets concrets prévus pour renforcer l'accès aux services de santé dans la région. Surtout, cet événement a été l'occasion de recueillir et de répondre aux questions et préoccupations des maires et des présidents d'EPCI sur les enjeux de santé, témoignant de l'engagement de l'ARS à co-construire des solutions adaptées aux besoins locaux. Catherine Vautrin, ministre du Partenariat avec les territoires et de la décentralisation nous a fait l'honneur de sa visite et a été particulièrement intéressée par les cartographies des offres de prévention, de soins et du médico-social réalisées dans le cadre du PRS pour chaque territoire de projet.

titre, elle a procédé à une sécurisation de la source et s'est assurée qu'elle était absente de contamination bactériologique par un suivi analytique d'une année. Dans un second temps, elle a déposé une demande de révision de son autorisation afin de pouvoir exploiter un nouveau bâtiment construit à cet effet. Ce chalet thermal doit permettre la mise en œuvre de protocoles de soins de rhumatologie (aérobains, douches en immersion, cataplasmes, étuve mains-pieds). L'Agence Régionale de Santé a instruit ce dossier pour le compte du Préfet de Haute-Corse et la Collectivité de Corse a bénéficié pour son projet d'un arrêté préfectoral de révision de son autorisation d'exploitation en date du 27 juin 2024. A l'issue des travaux de construction du chalet thermal, les services de l'ARS ont réalisé deux visites de récolement les 19 août et 17 septembre 2024 dont les constats ont permis de proposer au préfet de Haute-Corse d'autoriser la mise à disposition de l'eau au public dans ces nouvelles installations. Cette autorisation a été accordée le 20 septembre et les premiers curistes ont pu être accueillis sur le site dès le 23 septembre 2024.



### Rencontre avec les maires de Haute-Corse le 16 octobre

A l'occasion de la réunion des maires de Haute-Corse organisée par la préfecture 2B, l'ARS a présenté les thématiques qu'elle souhaite aborder en proximité avec les élus :

- ▶ soins primaires et force de l'exercice coordonné ;
- ▶ filière soins palliatifs et ses réponses de proximité ;
- ▶ engagements dans le secteur du handicap et leur déclinaison dans les 9 territoires de projet ;
- ▶ changements 2026 des critères d'analyse de l'eau potable et protection des captages ;
- ▶ appel à candidatures pour une présentation de chaque territoire de projet au sein du conseil territorial de santé (CTS) : [ars-corse-democratie-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-corse-democratie-sanitaire@ars.sante.fr)



## Ça fait l'actu

### **Scolarisation des élèves en situation de handicap : visite de la délégation interministérielle aux troubles du neurodéveloppement (TND).**

Les 10 et 11 octobre, l'ARS et l'Académie de Corse ont eu le plaisir d'accueillir M. Thierry BOUR, conseiller école inclusive et enseignement supérieur au sein de la délégation interministérielle aux Troubles du Neurodéveloppement.

Ces deux journées ont permis de revenir sur les enjeux régionaux et départementaux concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap en général et touchés par un ou plusieurs troubles du neurodéveloppement en particulier. Elles ont également été l'occasion de rencontrer les équipes animant quotidiennement les différents dispositifs de scolarisation et d'échanger de façon très opérationnelle et technique sur les pratiques, les besoins et les axes de réflexion à poursuivre.

La journée du 10 octobre a été dédiée à la Corse du Sud et a permis un temps d'échange avec la direction du collège de Baleone et de l'ARSEA autour du futur déploiement du collège d'autorégulation qui devrait accompagner les 1ers élèves d'ici à la fin de l'année 2024. Des visites des unités d'enseignement maternelle et élémentaire Autisme (UEMA et UEEA) de St Jean et du quartier de l'Empereur ont été réalisées l'après-midi et ont permis l'expression des équipes intervenant au quotidien dans ces classes. La journée s'est achevée par l'installation du comité de suivi départemental des unités d'enseignement autisme (UEA).

La journée du 11 octobre a été consacrée à la Haute Corse et la visite de l'UEMA de l'Ecole Charpak et de l'UEEA de Biguglia en présence des équipes de la DS-DEN de Haute Corse, d'Espoir Autisme Corse et de l'ADAPEI de Haute Corse ; là encore sur la base de l'expression des professionnels pédagogiques et médico-sociaux, le comité de suivi départemental des UEA 2B a été installé et a permis l'identification d'axes de travail

### **Création de centres experts de prévention et de prise en charge de l'iatrogénie médicamenteuse (CEPPIM)**

L'iatrogénie médicamenteuse constitue une préoccupation majeure dans le domaine de la santé publique. En effet, les effets indésirables liés aux médicaments peuvent entraîner des complications graves, des hospitalisations voir le décès des patients. La prévention de l'iatrogénie repose sur une approche proactive et multidisciplinaire, avec un rôle clé des professionnels de santé dans la prise en charge des patients. Face à ces enjeux, l'ARS et l'OMÉDIT ont lancé un appel à projets en mai 2024 pour la mise en place d'un centre expert par GHT. Adossés aux hôpitaux de jour des établissements publics de santé, ils joueront un rôle essentiel dans la prévention, la détection et la gestion des effets indésirables associés aux traitements médicamenteux, en particulier chez les populations vulnérables comme les personnes âgées. Les CEPPIM seront un recours précieux pour les professionnels de santé libéraux ou hospitaliers ans un système de santé plus sûr et plus efficace, où l'iatrogénie est gérée de manière proactive et éclairée.

### **Retour sur la 2ème Journée de l'Exercice Coordonné à Porticcio**

La Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS) a organisé, le samedi 12 octobre 2024 à Porticcio, sa 2ème journée de l'exercice coordonné, autour du thème : "Quel avenir pour les soins primaires ?".

Cet événement a été l'occasion d'enrichissants échanges entre professionnels de santé, partenaires et

précis pour soutenir la scolarisation des élèves aux besoins spécifiques. La question des étudiants touchés par un TND a également été abordée lors d'un entretien avec les représentants de l'association OPERATA qui intervient auprès de ces publics dans une perspective d'accompagnement vers l'emploi. Ces deux journées riches en échanges et apprentissages, ont marqué la mobilisation de tous les acteurs institutionnels présents (ARS, Académie de Corse, MDPH) à poursuivre le déploiement de dispositifs favorisant la scolarisation des élèves touchés par un TND au sein des écoles grâce à l'appui du secteur médico-social conformément aux priorités définies dans la convention cadre ARS-Académie de Corse signée en février 2024.

Engagement a été pris à ce que la Corse puisse participer aux futures réflexions nationales autour de l'évolution des cahiers des charges des UEA mais également à l'organisation d'une visite du Dr Etienne POT, délégué interministériel aux TND pour évoquer la dynamique régionale mise en œuvre pour apporter les réponses les plus adaptées aux personnes touchées par un TND.



### Exercices de cybersécurité en octobre : priorité au médico-social

Durant ce mois d'octobre, l'Agence Régionale de Santé a organisé une série d'exercices de gestion de crise cybersécurité, principalement dans les établissements médico-sociaux publics.

Ces simulations visent à renforcer la capacité des équipes à faire face aux cybermenaces, tout en assurant la continuité des services essentiels aux résidents et usagers.

Ces exercices s'inscrivent dans le cadre du programme national CaRE (Cybersécurité Accélération et Résilience des Établissements), en partenariat avec le GRADeS et l'ANSSI. Le secteur médico-social, souvent cible de cyberattaques, est prioritaire dans cette nouvelle vague d'exercices.

En complément, d'autres sessions sont déjà planifiées dans les prochains mois pour le secteur sanitaire qui a déjà bénéficié du premier niveau d'exercices. Ces nouvelles sessions permettront d'approfondir les leçons tirées des exercices précédents déjà réalisés dans les établissements de santé, et de rehausser la sécurité des systèmes d'information de manière continue.

Ces efforts combinés démontrent notre engagement à protéger les données sensibles et à renforcer la résilience de nos établissements face aux risques numériques, tout en maintenant le niveau de qualité de soins.

acteurs du territoire. Les discussions ont porté sur les évolutions possibles des soins primaires et les contraintes associées. Plusieurs ateliers ont permis d'approfondir des sujets clés tels que les modèles de rémunération des professionnels de santé, l'approche One Health, la fonction de coordination, la place du leader au sein des structures d'exercice coordonné, la formation ou encore l'éducation thérapeutique ...

La FCCIS, en partenariat avec l'ARS, accompagne les structures d'exercice coordonné, qu'il s'agisse des équipes de soins primaires (ESP), des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ou des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). À ce jour, la Corse compte 26 ESP et 14 MSP réparties sur l'ensemble du territoire.

La FCCIS joue également un rôle central dans la détection et le soutien des projets innovants, notamment à travers les projets relevant de l'article 51.



### Trois cas de virus du Nil occidental (West Nile virus) équin ont été confirmés récemment en Corse

Si seulement deux cas humains ont été diagnostiqués en 2023 en Haute Corse, la circulation virale est active dans le Var et les Bouches du Rhône et nécessite donc une surveillance accrue.

La transmission du virus se fait par l'intermédiaire de piqûres de moustiques, principalement du genre Culex, qui s'infectent uniquement auprès d'oiseaux contaminés et peuvent transmettre le virus à d'autres oiseaux, à l'homme ou au cheval. Les hommes et les chevaux infectés, hôtes accidentels, ne peuvent pas transmettre le virus aux humains qui les côtoient, ni aux moustiques.

L'infection passe inaperçue dans 80 % des cas ou ressemble à une grippe. Mais dans de rares cas, la maladie peut être grave et présenter des manifestations neurologiques qui nécessitent une prise en charge hospitalière.

Les mesures de prévention collective reposent sur la surveillance pluridisciplinaire (volets humain, équin, aviaire et

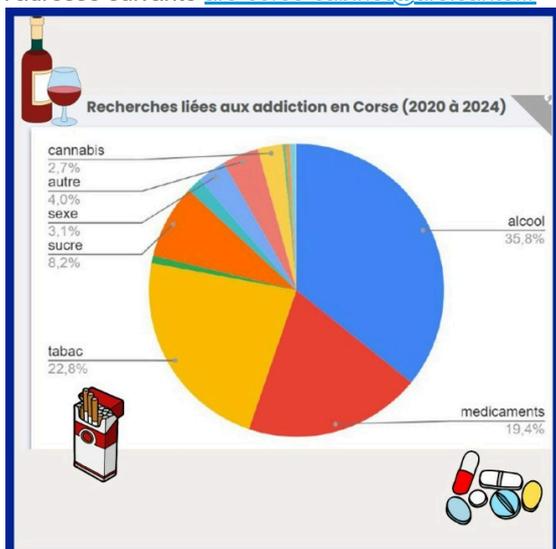
## Une approche innovante pour lutter contre les addictions

L'ARS Corse travaille avec la start'up YOURBAN sur les comportements addictifs et les mécanismes de prévention omnicanaux. Deux sessions de brainstorming avec des professionnels médico-socio-éducatifs, des élus, des institutionnels, et un questionnaire anonyme destiné aux personnes addictives (167 répondants) ont permis dans un premier temps de dégager des « profils types » et des nuages de mots clés.

L'étude a porté sur les 4 dernières années. Deux restitutions de ce T0 ont eu lieu, une à Bastia et une à Ajaccio, offrant une vue claire et objective des comportements observés sur la Corse, et des pistes d'amélioration pour renforcer les stratégies de prévention existantes.

Ce travail d'analyse, basé sur une approche omnicanale innovante, permet de dresser un portrait à jour des comportements addictifs dans la région. Grâce à des données précises, les acteurs locaux, professionnels de santé, élus et acteurs œuvrant dans le champ des addictions, disposent de données stratégiques concrètes, tant pour l'optimisation des campagnes de prévention que pour le ciblage des populations les plus à risque et des dispositions à prendre sur chaque territoire. Quelle suite ? Un suivi mensuel est programmé et sera mis à disposition des acteurs locaux avec trois niveaux d'analyse pour fabriquer des réponses au plus proche des territoires :

- ▶ Un suivi Corse entière
  - ▶ Un focus Haute Corse et Corse du Sud
  - ▶ Une analyse sur 5 territoires de projet : Pays Bastiais, Pays Ajaccien, Extrême sud/Alta Rocca, Balagne et Centre Corse (principalement Corte)
- Le détail de l'étude est disponible sur demande à l'adresse suivante [ars-corse-cabinet@ars.sante.fr](mailto:ars-corse-cabinet@ars.sante.fr)



## CSOS : les enjeux de la réformes des autorisations sanitaires examinés dans les réunions de fin d'année

Les réunions à venir de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins, les 12, 25 novembre et 10 décembre 2024, seront cruciales dans le cadre du renouvellement des autorisations d'activités de soins en Corse, consécutif à des évolutions

entomologique) en particulier sur le pourtour méditerranéen.

L'objectif est de repérer précocement la circulation du VWN afin de mettre en place rapidement des mesures de prévention et de protection des personnes et de contribuer à la bonne information des professionnels de santé, des collectivités locales et de la population sur les mesures de protection contre les moustiques. La protection individuelle repose sur la prévention des piqûres de moustiques, principalement le soir et la nuit (en particulier l'élimination des sources d'eau stagnantes). Des actions de démoustication sont mises en place en lien avec la Collectivité de Corse.

## Outils les personnes qualifiées pour mieux répondre aux besoins des usagers

La personne qualifiée a pour mission d'aider à faire valoir les droits de l'utilisateur ou de son représentant l'égal pour la résolution d'un conflit ou un litige rencontré dans le cadre d'une prise en charge sociale ou médico-sociale pour personnes âgées ou en situation de handicap. (EHPAD, FAM, MAS etc.). Le 22 octobre dernier, l'ARS et France Assos Santé, à travers une convention de partenariat, ont réuni les personnes qualifiées autour :

- ▶ du rôle et des missions de la personne qualifiée
- ▶ des droits et obligations des personnes accueillies et accompagnées

Une journée dédiée à renforcer et outiller nos nouveaux partenaires afin de les accompagner au mieux dans leurs missions de soutien aux résidents.

[En savoir plus](#)



## Point sur la vaccination HPV dans les collèges

Depuis octobre 2023, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est proposée à tous les élèves de 5e dans leur collège. La vaccination prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers.

À la rentrée scolaire 2024, la vaccination a été proposée à tous les élèves de 5ème, filles et garçons après accord écrit des deux titulaires de l'autorité parentale. Le schéma vaccinal se compose de deux doses

réglementaires et à la parution du PRS 2023-2028 en novembre 2023.

### Enjeux majeurs :

▶ Révision des conditions d'implantation des activités de soins.

La réforme introduit de nouvelles exigences techniques pour les activités telles que la chirurgie et l'oncologie, visant à améliorer la qualité des soins et à mieux adapter les structures aux besoins actuels.

▶ Renforcement de l'accès à des soins de qualité. Des mesures spécifiques sont mises en place pour améliorer la prise en charge des patients, notamment dans les domaines de la chirurgie oncologique et des traitements du cancer.

▶ Développement d'alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

L'accent est mis sur l'hospitalisation à domicile (HAD), qui permet de réduire la pression sur les hôpitaux tout en offrant des soins de proximité.

▶ Simplification des procédures administratives. La réforme vise à accélérer et simplifier les démarches des établissements de santé tout en garantissant une évaluation rigoureuse des demandes.

### Calendrier des réunions :

#### ▶ 12 novembre :

- avis sur les demandes d'autorisation pour l'activité de soins de traitement du cancer (modalité traitements médicamenteux systémiques du cancer) ;
- avis sur le transfert de l'activité traitement du cancer (Centre Hospitalier de Castelluccio vers le Centre Hospitalier d'Ajaccio).

#### ▶ 25 novembre :

- avis sur les demandes d'autorisation pour l'activité de soins de traitement du cancer (modalité chirurgie oncologique) ;
- avis sur les demandes d'autorisation pour l'activité de soins de chirurgie.

#### ▶ 10 décembre :

- avis sur les demandes d'autorisation pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;
- avis sur les demandes d'autorisation pour les équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique (scanner et IRM).



espacées de minimum 6 à 13 mois sur une seule année scolaire.

Une organisation territoriale par les centres de vaccination a été définie en Corse, avec la mobilisation des professionnels de santé et des URPS notamment sages-femmes et infirmiers.

Menée du 7 au 18 octobre, la première phase de cette deuxième campagne de vaccination a permis à 429 enfants d'être vaccinés. Au total, 13 collèges en Corse du Sud et 16 collèges en Haute Corse ont participé à cette opération.

De la même manière, la vaccination de l'ensemble des adolescents âgés de 11 à 14 ans hébergés dans les établissements ou services médico-sociaux (ESMS - notamment ceux dans lesquels des enseignements sont dispensés) doit être organisée en tenant compte des particularités organisationnelles et logistiques de la vaccination dans ces structures.

Il est indispensable de mettre ses vaccins à jour tout au long de sa vie pour être protégé efficacement et durablement. De nombreux vaccins nécessitent des rappels réguliers pour être efficaces. Cette campagne est également l'occasion de permettre le rappel du vaccin dTcaP (diphtérie, tétanos, coqueluche acellulaire, poliomyélite) prévu entre 11 ans et 13 ans.

### Vous êtes un professionnel de santé ?

Pour vous aider à répondre aux questions que peuvent vous poser les parents sur la vaccination HPV, l'ARS et ses partenaires ont édité une fiche " mémo pour votre pratique" mettant à votre disposition les arguments clés. [Téléchargez-la ici](#)

[Plus d'infos sur la vaccination](#)



## LE CHIFFRE DU MOIS

# 83

C'est le nombre de réclamations reçues par l'ARS en 2024

### Qu'est ce qu'une réclamation ?

Une réclamation est une requête, doléance ou plainte écrite, émanant d'une personne physique, usager du système de santé ou de son entourage et mettant en cause la qualité du service rendu par un établissement de santé, un établissement ou un service médico-social, un professionnel de santé (incluant les officines et les laboratoires) ou un transporteur sanitaire.

### Comment et à qui s'adresser ?

Si vous ou un proche de votre entourage n'êtes pas satisfait de la prise en charge ou de l'accompagnement, vous devez en premier lieu en parler avec la direction de l'établissement.

Si vous n'êtes pas satisfait des conditions de prise en charge dans un établissement de santé, vous pouvez aussi vous adresser à la Commission des usagers de l'établissement concerné ou du conseil de la vie Sociale dans le secteur médico-social (EHPAD, IME, ITEP, SESSAD,...). Cette instance composée, entre autre, de représentants des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers. Dans le secteur médico-social, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir vos droits. La liste est disponible [ici](#)

### Comment le sujet sera-t-il traité par l'ARS ?

En cas de difficultés pour obtenir une réponse de l'établissement, service ou du professionnel concerné, vous pouvez adresser votre réclamation à l'ARS Corse dont le rôle est de veiller à la bonne application de la réglementation en termes de qualité et/ou de sécurité des soins et des accompagnements. Nous accuserons réception de votre réclamation, nous vous demanderons l'autorisation de lever votre anonymat puis nous solliciterons l'hôpital, l'établissement médico-social ou le professionnel de santé en ville. Le dossier sera instruit et vous serez systématiquement tenu informé de l'état d'avancement jusqu'à sa clôture.

## FAIRE UNE RÉCLAMATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ OU DE L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL

Si vous ou un proche n'êtes pas satisfait de la prise en charge ou de l'accompagnement dont vous avez bénéficié, vous pouvez faire une réclamation auprès de :



### L'AGENCE REGIONALE DE SANTE



par courrier postal à l'adresse  
ARS Corse

Direction de Cabinet, service Réclamations  
quartier St Joseph CS 13003  
20700 Ajaccio cedex 9



ou par mail à  
[ars-corse-reclamations@ars.sante.fr](mailto:ars-corse-reclamations@ars.sante.fr)

### Comment nous solliciter ?

Rattaché à la direction de cabinet, le service de suivi des réclamations est destiné à prendre en compte les réclamations reçues à l'ARS. Vous pouvez adresser votre courrier par voie postale à :

ARS Corse / Direction de Cabinet  
service Réclamations  
quartier St Joseph  
CS 13003  
20700 Ajaccio cedex 9

ou par mail à  
[ars-corse-reclamations@ars.sante.fr](mailto:ars-corse-reclamations@ars.sante.fr)

## A FAIRE

### Manger, Bouger ! On continue !

Dans la dynamique de l'année Olympique et dans le droit fil de l'Agora de la santé et de la journée la France en Forme, la Collectivité de

### Grippe et Covid : se vacciner pour se protéger et protéger les plus fragiles

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et contre le Covid-19 a débuté le 15

Corse organise en décembre les Assises de la jeunesse - Assise di a Ghjuventù, à Corte. Plus de 300 jeunes sont attendus sur le site du Campus Grimaldi de la fac de Sciences. Quatre thèmes d'ateliers, soit près d'une vingtaine d'activités seront proposées aux collégiens, lycéens et étudiants autour de la pratique de l'activité physique, de la santé mentale des jeunes, de la prévention des conduites addictives, et de l'alimentation. L'ARS est associée à cette journée. Les Maisons des adolescents (MDA), les maisons sport santé seront particulièrement mobilisées. **Une date à retenir pour les 11- 30 ans : le 5 décembre et un seul mot d'ordre « m'impegnu per l'avvene, è tù ? »**



### Mois sans tabac revient !

Profitez de Mois sans tabac pour arrêter de fumer. Pour vous aider, l'ARS a actualisé l'annuaire des consultations gratuites en Corse.

[plus d'infos](#)



octobre 2024. Une protection hivernale indispensable pour protéger les plus fragiles. Retrouvez sur notre site toutes les informations utiles et un kit de communication à relayer largement.

[En savoir plus](#)



### Conseil de la Vie Sociale : votre avis compte !

Vous ou un membre de votre famille êtes résident/usager d'un établissement ou service médico-social en Corse ?

Jusqu'au 10 novembre, faites entendre votre voix pour améliorer les droits des usagers dans les Conseils de la Vie Sociale en répondant à un court questionnaire.



### Répondez au questionnaire\*

\* Questionnaire anonyme ouvert du 8 octobre au 10 novembre 2024



Répondre au questionnaire

L'ARS RECRUTE



Rejoignez une équipe dynamique avec des profils variés : médecins, pharmaciens, ingénieurs, statisticiens, financiers, communicants, juristes et bien d'autres spécialistes dont les missions sont de financer les actions de prévention, gérer au quotidien les risques sanitaires liés à l'environnement, prévenir et répondre aux crises sanitaires et accompagner les corses dans leur parcours de santé.

Nous recherchons :

- [Un conseiller médical offre médico-sociale H/F](#)
- [Un responsable du département inspection contrôle et qualité H/F](#)
- [Un chef de projet e-Santé et Cybersécurité H/F](#)



2024 ARS CORSE - Directrice de la publication : Marie-Hélène Lecenne  
Comité de rédaction : Anne-Marie Lhostis, Corinne Orsoni, Philippe Mortel

**Vous souhaitez vous abonner à notre newsletter ?** - [Cliquez ici](#)

Vous ne souhaitez pas recevoir ce type d'e-mail ? [Désabonnez vous.](#)